

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FÉVRIER 2023****NOMBRE DE CONSEILLERS :**

- en exercice 29
- présents 22
- votant par procuration 7
- absent 0
- total des votants 29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations examinées en séance faits le 17 février 2023.

xxx

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi seize février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le neuf février, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Adjoints,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Brigitte POLLET, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Mme Djémaïa TAKARLI, Mme Sourayo OUF, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. Yves GIMAY	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM
Mme Evelyne BAILLEUL	qui donne pouvoir à	Mme Emmanuelle PATIN
Mme Michelle DAJON	qui donne pouvoir à	Mme Chantal BEAUDOIN
M. Tarek HAMMAN	qui donne pouvoir à	M. Pascal SZALEK
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	Mme Fabienne MANDEVILLE
M. Patrick CIBOIS	qui donne pouvoir à	M. Patrick WALCZAK
Mme Anne-Lise COUTURE	qui donne pouvoir à	M. Jean-Yves GOGNET

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Sylvie DE MILLIANO est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.15/02.23

Objet : Requalification du centre-ville
Acquisition foncière
Parcelle cadastrée AK n°926, située 17, rue Henri Messenger
Rachat auprès de l'Etablissement Public foncier de Normandie (EPFN)
Phase 2

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 16.02.2023

Délibération n°: D.15/02.23

Objet : **Requalification du centre-ville**
Acquisition foncière
Parcelle cadastrée AK n°926, située 17, rue Henri Messenger
Rachat auprès de l'Etablissement Public foncier de Normandie (EPFN)
Phase 2

Madame le Maire indique que la Ville de Lillebonne mène une politique de restructuration et de remise en valeur de son centre-ville qui passe, notamment, par la résorption de la friche de l'ancienne crèche, située au n°17 rue Henri Messenger.

C'est dans ce cadre que l'établissement Public Foncier de Normandie (EPFN) a procédé à l'acquisition de la parcelle cadastrée AK n°926 d'une surface totale de 1 574 m², située au n°17 rue Henri Messenger, moyennant le prix de 1 euro symbolique en vue de démolir le bâtiment qui y était édifié.

En tant que propriétaire du bien précité l'EPFN a ainsi réalisé les études, les diagnostics et les démolitions nécessaires à la reconversion de cette friche.

Il convient dorénavant, conformément aux dispositions de l'article 4 "Cessions des biens" de la convention d'action foncière signée entre la Ville de Lillebonne et l'EPFN le 7 septembre 2020, que la Ville de Lillebonne procède au rachat de ladite parcelle ; les démolitions de l'ensemble des constructions édifiées sur celle-ci étant achevées.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu la convention de portage foncier signée le 6 juin 2011 et ses avenants signés les 19 décembre 2016, 17 juillet 2017 et 23 novembre 2017, entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Ville de Lillebonne,

Considérant que l'EPFN a bien procédé à l'ensemble des études, des diagnostics et des démolitions de l'ensemble des constructions édifiées sur la parcelle cadastrée AK n°926 située au n°17 rue Henri Messenger,

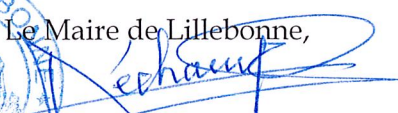
Il est proposé au Conseil Municipal :

- de procéder au rachat, auprès de l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) de la parcelle cadastrée AK n°926, située n°17 rue Henri Messenger, pour une surface de 1 574 m², moyennant le prix de 127 € HT auxquels s'ajoutent la TVA de 14 400 € HT,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents afférents à cette opération.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire de Lillebonne,

Christine DÉCHAMPS.

La secrétaire de séance,


Sylvie DE MILLIANO.